



Délibération N° DEL-2021-081

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER.

Dépôts de pouvoir : M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Finances

11. Information sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué, au sein de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une dotation de solidarité urbaine (DSU). Les règles permettant l'identification des collectivités bénéficiaires de la DSU et le calcul de son montant ont, par la suite, été modifiés par les lois n° 93-1436 du 31 décembre 1993 et n° 96-241 du 26 mars 1996. Avec la réforme de 2005, la DSU, devenue dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS), a connu une évolution régulière, à la hausse.

L'objectif de cette dotation est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain. L'article L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) lui confère l'objectif de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

Aussi, l'article L1111-2 du CGCT prévoit que, chaque année, les communes bénéficiaires de la DSU-CS doivent en justifier l'emploi au travers d'une information présentée en Conseil Municipal, dressant l'état des lieux des politiques menées par la ville, entreprises au cours de l'exercice ayant enregistré cette dotation, dans les domaines touchant la jeunesse, aux services sociaux et à l'insertion des populations les plus fragilisées.

En conséquence, il vous est présenté quelques-unes des principales actions réalisées dans ce cadre et financées grâce au montant perçu au titre de la DSU-CS 2020, soit 658 679 €.

Activités en faveur des jeunes réalisées à l'Espace Fayolle

Salaires des agents accueil et Animation	128 149
Plaquettes d'informations	886
Activités	34 844

Ateliers de création artistique en faveur des jeunes au Musée

Salaires des animateurs	74 081
-------------------------	--------

Animations sportives et de loisirs en faveur des jeunes

Salaires des animateurs sportifs	113 427
Salaires des animateurs pour "Un été à Courtille"	52 577
Plaquettes d'informations (Sce Jeunesse)	1 965
Activités (Sce Jeunesse)	26 804

Actions menées dans le cadre du CAVL

> <i>En faveur de la cohésion sociale et prévention</i>	
- Salaires des animateurs	293 905
- Plaquettes d'informations	359
- Activités	47 101

> <i>En faveur de la famille</i>	
- Salaires de l'animatrice	17 117
- Activités	11 688

Activités du Conseil Municipal d'Enfants et Conseil Local de jeunes

Salaires des animateurs	15 206
Organisation des conseils	260

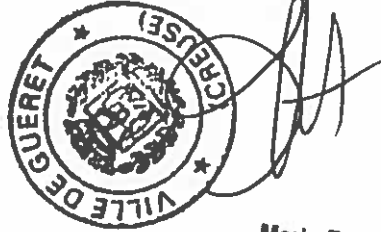
Aides apportées à des Associations oeuvrant auprès des Jeunes

Aliso (ex BIJ)	28 900
Foyer de Jeunes Travailleurs	21 400
Une Clé de la Réussite	13 200
Projets Educatifs Territoriaux	14 100

Action sociale - Subvention versée au C.C.A.S.	460 000
---	----------------

Cela représente donc un montant de près de 1 356 000 €, sur la base d'une liste non exhaustive des activités conduites au cours de l'exercice 2020.

Dont acte
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**